

Arras, le 8 avril 2020

Covid-19 : des « chèques services » financés par l'Etat pour permettre l'accès aux produits d'alimentation et d'hygiène pour les personnes sans domicile fixe

Dans un contexte de crise sanitaire inédit depuis un siècle, la protection de tous les citoyens, y compris des sans-abris, est la priorité du Gouvernement. Le Président de la République a insisté le lundi 16 mars sur le fait que « pour les plus précaires, pour les plus démunis, pour les personnes isolées, nous ferons en sorte, avec les grandes associations, avec aussi les collectivités et leurs services, qu'ils puissent être nourris, protégés, que les services que nous leur devons soient assurés. ».

La première des urgences a été d'anticiper et d'éviter des remises à la rue dans le contexte sanitaire actuel.

Un **dispositif exceptionnel de distribution de chèques services** vient d'être lancé par le ministre chargé de la Ville et du Logement, appuyé par les services territoriaux de l'État, pour permettre aux personnes sans domicile et sans ressources d'acheter des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire. Ce dispositif vient en complément des actions des collectivités locales et des associations, maraudes et distributions alimentaires, qui restent indispensables.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais a souhaité prioriser plus spécifiquement dans le département, conformément aux directives nationales, les personnes qui n'ont pas accès à une offre alimentaire et de première nécessité et qui vivent à la rue, à l'hôtel ou dans des structures d'hébergement en diffus.

La Direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) est chargée de l'organisation et de la coordination de ce dispositif exceptionnel. Cette aide devrait bénéficier, dans un premier temps, à **plus de 600 personnes** sur l'ensemble du territoire départemental. **18 000 chèques** d'un montant unitaire de 3,50 € seront distribués par 6 associations agréées de solidarité aux personnes sans domicile pour un montant de **7€ par jour** en fonction de leurs besoins.

Communiqué de presse



PRÉFET
DU
PAS-DE-CALAIS



Ces chèques peuvent être utilisés auprès de plus de 220 000 enseignes, sans limitation de montant ou de quantité. Ils seront utilisables durant la période de crise sanitaire.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais se félicite de la mise en œuvre rapide de ce nouveau dispositif d'État qui permet de conforter le socle humanitaire à destination des personnes les plus fragiles du département.

Pour plus d'informations : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/covid-19-hebergement-durgence>